

# INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan

BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet  
40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : [ufcmarsan@free.fr](mailto:ufcmarsan@free.fr)

[montdemarsan@ufc-quechoisir.org](mailto:montdemarsan@ufc-quechoisir.org)

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

**L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.**

**La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).**

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

**Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :**

**[montdemarsan.ufcquechosir.fr](http://montdemarsan.ufcquechosir.fr)**

## Couple en union libre

### Compte joint

Chacun est responsable de ses seules dettes, dans un couple non marié. C'est-à-dire que vous n'êtes pas solidaire de celles de l'autre.

Quand les couples aménagent ensemble, pour des questions pratiques, ils ouvrent souvent un compte joint pour régler les dépenses communes.

Mais cela peut avoir des conséquences en cas de solde débiteur. Pour la banque, chacun des cotitulaires est autorisé à utiliser le compte et à disposer des moyens de paiement qui y sont affectés.

Vous pouvez être amené à régler le découvert même si seul votre compagnon ou compagne est le seul ou seule responsable de cet état de fait.

Vous pouvez aussi vous voir interdit bancaire sur vos propres comptes en raison d'un chèque sans provision émis par l'autre.

Pour réduire les risques, refusez un découvert autorisé sur les comptes joints et en cas de mésentente, procédez, très rapidement à la clôture de ce compte.



## Quels pneus en hiver

### Pneus cloutés, chaînes, pneus neige.

Avant de prendre la route en cette période hivernale consultez le site de la Prévention routière pour le bon choix. Les **pneus cloutés** ou à **crampons** peuvent être utilisés jusqu'au dimanche 31 mars 2019. Si les conditions atmosphériques l'exigent, les préfets peuvent modifier cette date.

L'utilisation des **pneus contact** ou **pneus neige** n'est par contre pas réglementée.

Pour leur part, les **chaînes** sont autorisées sur les routes enneigées, quelle que soit le moment de l'année. Elles sont obligatoires (au moins sur les deux roues motrices) sur les tronçons de routes munis du panneau B26 *équipements spéciaux obligatoires*.



B26

Chaînes à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices

Sur les tronçons de route délimitées par le panneau B26, l'utilisation des **pneus neige** reste néanmoins autorisée dès lors que la mention *pneus neige admis* est explicitement mentionnée. Si cette mention n'est pas précisée, le conducteur devra utiliser des chaînes.

Si vous vous déplacez en Europe, le Centre européen des consommateurs France vous rappelle les règles d'utilisation des **pneus hiver** dans les différents pays européens.

